



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



concours d'innovation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/07/2021

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : CEREMONIE DE REMISE DES PRIX DES LAUREATS DES CONCOURS D'INNOVATION

Le jeudi 8 juillet 2021 s'est tenue la cérémonie de remise des prix des lauréats du Concours d'innovation 2020-2021 avec la participation de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, de Cédric O, secrétaire d'état chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, et de Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement. Cette cérémonie, placée sous le signe de la relance, a été l'occasion de mettre en lumière les 243 lauréats de l'édition 2021 du Concours d'innovation tous volets confondus.

L'ETAT AUX COTES DES INNOVATEURS FRANÇAIS GRACE AU CONCOURS D'INNOVATION

Dans un contexte sanitaire et économique particulièrement contraint, les entrepreneurs français ont plus que jamais su faire preuve de résilience et de dynamisme. Innovants et déterminés, ils ont continué d'innover afin de relancer notre économie et de préparer l'avenir. Le Gouvernement s'est donné pour priorité de porter la relance en faisant de la France un pays leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes, nées des avancées de la recherche française, à fort contenu technologique, ou favorisant notamment les transitions écologique, énergétique ou alimentaire. Le soutien de l'Etat, à travers le Programme d'investissements d'avenir (PIA) est un facteur déterminant pour les filières industrielles stratégiques, souveraines et soutenables. C'est également la marque d'un fort engagement auprès des entreprises via des financements, une labellisation reconnue et une communication renforcée. Le Concours d'innovation se décline en 3 volets complémentaires : i-PhD, i-Lab et i-Nov.

La cérémonie 2021 a donc été l'occasion de mettre à l'honneur les lauréats 2021 ainsi que des lauréats des promotions précédentes venus présenter à leurs benjamins leurs innovations et les nombreux bénéfices ayant découlé de leur succès au concours et de leur labellisation comme « investissements d'avenir ».

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS
D'AVENIR OPÉRÉ POUR
LE COMPTE DE L'ÉTAT PAR :



bpifrance

UNE CEREMONIE SOUS LE SIGNE DE LA RELANCE AYANT PERMIS DE SELECTIONNER 243 LAUREATS

i-PhD Le volet i-PhD, lancé en 2019 par le Gouvernement en partenariat avec Bpifrance, et s'adressant aux jeunes chercheurs, se situe en amont du continuum de concours. Il vise à valoriser leurs travaux pour créer ou co-crée des startups en rupture technologique, en lien avec les structures de transfert de technologie et les laboratoires de recherche publique. 43 projets sont cette année lauréats du concours d'innovation volet i-PhD, dont 10 Grands Prix. Chaque lauréat bénéficiera, outre une mise en visibilité, d'un programme d'accompagnement lui permettant d'accélérer son projet (mentorat, accès privilégié à la bourse French Tech avec un seuil d'intervention bonifié, temps forts immersifs dans l'écosystème *deep tech*, outils de promotion pour les Grands Prix).



« La souveraineté de la France passe par la création de start-up deep tech et donc la valorisation des travaux de la recherche française. Le concours i-PhD a été créé afin de faciliter le passage du laboratoire au monde économique et permet aux jeunes chercheurs de faire un premier pas dans l'écosystème start-up. Je me réjouis du succès qu'à ce jeune concours et je souhaite bonne chance à tous ces projets qui seront, je l'espère, les pépites de demain. »

Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

Pour en savoir plus sur le concours et découvrir les lauréats i-PhD, consulter le [palmarès des lauréats i-PhD 2021](#)

i-Lab Le volet i-Lab du concours valorise quant à lui les résultats de la recherche publique à travers la création d'entreprises de technologies innovantes. Organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en partenariat avec Bpifrance, il finance les meilleurs projets de recherche et de développement pour la finalisation du produit, procédé ou service technologique innovant, grâce à une aide financière importante (jusqu'à 600K€ par projet, pour un budget de 26 M€ au total) et un accompagnement adapté. En 23 ans d'existence, i-Lab est devenu un point de passage privilégié pour les porteurs de projets innovants et un label de qualité unanimement reconnu par les investisseurs *deep tech*. Pour l'édition 2021, le jury d'experts a distingué 69 lauréats parmi les 399 candidatures reçues au concours national, en particulier dans le domaine de la santé, du numérique et de la mécanique.



« i-Lab est un dispositif central pour atteindre notre objectif de créer 500 start-up deep tech par an, c'est pourquoi nous sommes très heureux d'avoir pu doter notre outil d'une enveloppe supplémentaire de 6 M€ cette année. »

Frédérique Vidal, *Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*

Pour en savoir plus sur le concours et découvrir les lauréats i-Lab, consulter le [palmarès des lauréats i-Lab 2021](#)



Le volet i-Nov soutient des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française portés par des start-ups et des PME, afin de favoriser l'émergence d'entreprises leaders pouvant prétendre à une envergure mondiale. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600 000 et 5 millions d'euros, et de contribuer à l'accélération du développement et de la mise sur le marché de solutions innovantes, à fort contenu technologique. Copiloté par le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et opéré par l'ADEME et Bpifrance, ce concours mobilise jusqu'à 80 M€ par an du Programme d'investissements d'avenir (PIA) autour de thématiques comme la révolution numérique, la transition écologique et énergétique, la santé, la sécurité, etc. Cette année, le concours d'innovation i-Nov a notamment retenu une thématique « Santé - Situations d'urgences » qui a permis d'accompagner des solutions innovantes pour les services de régulation médicale, les services d'urgences ainsi que les services de réanimation. Au total, pour les vagues 5 et 6 du concours, 131 lauréats ont été distingués pour un montant total de 72,5 M€.



« L'innovation est le moteur de toute transition, c'est pourquoi je crois dans le progrès technique pour transformer nos modèles de société. Je suis ainsi fière de soutenir ces entrepreneurs français qui développent de nouvelles solutions pour un mode de vie plus durable. »

La transformation écologique est au cœur de la relance de l'économie française portée par le Gouvernement, et constitue une véritable opportunité pour nos entreprises. Par ce concours, nous portons plus loin des idées concrètes pour les aider à se développer en finançant ces projets d'avenir. »

Barbara Pompili, *Ministre de la Transition écologique*



« Les concours d'innovation i-PhD, i-Lab et i-Nov bénéficient d'un financement pérenne de 100 millions d'euros par an pour soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes, notamment nées des avancées de la recherche de pointe française. Le dynamisme de ces concours ne se dément pas, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire. C'est la preuve de la résilience de notre écosystème de recherche et développement et du succès de notre politique ambitieuse en matière d'innovation, pour faire de la France le terreau le plus fertile en Europe pour les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les entrepreneurs. Nous pouvons être fiers de nos entreprises et de notre recherche, et nous pouvons tous nous engager pour la relance. »

Agnès Pannier-Runacher, *Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie*

Pour en savoir plus sur le concours et découvrir les lauréats i-Nov, consulter le palmarès des lauréats [i-Nov 2020 vague 5](#) et [i-Nov 2020 vague 6](#)

Contacts presse :

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
01 55 55 82 00
presse-mesri@recherche.gouv.fr

Ministère de la Transition Ecologique
01 40 81 78 31
secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
01 53 18 44 38 – presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

Cabinet de Cédric O
01 53 18 43 10 – presse@numerique.gouv.fr

ADEME
01 58 47 81 28
ademepresse@havas.com

Bpifrance
01 41 79 85 38
laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

Plus d'informations sur: www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis. www.bpifrance.fr @Bpifrancepresse

A propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr @ademe